

BSc en sciences pharmaceutiques

Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel

La science des remèdes et des médicaments

La pharmacie s'intéresse au développement, à la production, à la composition, aux tests d'efficacité et à l'utilisation des médicaments. La formation en sciences pharmaceutiques vise à préparer les étudiant-e-s à de nombreuses perspectives professionnelles telles que la pharmacie d'officine, la pharmacie hospitalière, l'industrie pharmaceutique, alimentaire ou cosmétique notamment, le secteur humanitaire ou la recherche. Elle permet de développer des compétences en tant que scientifique et expert-e du médicament et des soins, et de contribuer à la promotion et au maintien de la santé ainsi qu'à la prévention des maladies.

Coordination du cursus

Prof. Bruno Therrien
Bruno.Therrien@unine.ch

Renseignements

Secrétariat de la Faculté des sciences
Secretariat.sciences@unine.ch
+41 32 718 21 00

Version

Plan d'études du 12 mai 2023
En vigueur depuis l'année académique
2023-2024

Structure générale de la formation :

Seule la première année du Bachelor of Science en sciences pharmaceutiques (BPharm-1) est donnée à l'Université de Neuchâtel. Les étudiant-e-s qui valident cette première année poursuivront leurs études à l'Université de Genève au sein de l'ISPSO.

Le BPharm-1 est divisé en 5 modules d'enseignements octroyant un total de 60 crédits ECTS.

1 ^{ère} année		suite
Semestre 1	Semestre 2	à l'UNIGE (ISPSO)
Chimie I	Chimie II	
Propédeutique I	Propédeutique II	
Sciences pharmaceutiques		
27 ECTS	33 ECTS	

1^{ère} année

Modules/enseignements	Périodes hebdo.	Semestre	ECTS	Enseignant-e-s responsables	Evaluation
Module Chimie I			6		
Chimie générale I (+exe)	2 (+1)	A	3	Dr L. Gremaud	Écrit, 1 heure
Chimie organique I (+exe)	2 (+1)	A	3	Prof. B. Therrien	Écrit, 1 heure
Module Propédeutique I			15		
Des molécules aux cellules	4	A	6	Profs. J. Vermeer et F. Kessler	Écrit, 2 heures
Physique générale I (+exe)	2 (+1)	A	3	Prof. T. Südmeyer	Écrit, 1 heure
Mathématiques générales (+exe)	1 (+1)	A	3	Prof. M. Zuber	Écrit, 1 heure
Introduction à la statistique (+exe)	1 (+1)	A	3	Prof. M. Zuber	Écrit, 1 heure
Module Chimie II			12		
Chimie organique II (+exe)	2 (+1)	P	3	Prof. B. Therrien	Écrit, 1 heure
Chimie analytique (+exe)	2 (+1)	P	3	Prof. S. Von Reuss	Écrit, 1 heure
TP de chimie (pharmacien-ne-s)	14 dj	P	6	Prof. B. Therrien	CC (noté)
Module Propédeutique II			15		
Botanique systématique et pharmaceutique 1	2	A	3	Dr J. Kissling	Écrit, 1 heure
Botanique systématique et pharmaceutique 2	2	P	3	Dr J. Kissling	Écrit, 1 heure
TP de botanique systématique et pharmaceutique	2	P	3	Dr J. Kissling	CC (non noté)
Génétique médicale	2	P	3	Prof. G. Roeder	Écrit, 1 heure
Informatique pour pharmacien-ne-s	2	P	3	Dr L. Leonini	CC (non noté)
Module sciences pharmaceutiques			12		
Sciences pharmaceutiques I (Capsule médicament et société)	4 (+2)	A	6	Prof. J. Berger (ISPSO)	Écrit, 4 heures
Sciences pharmaceutiques II (Capsule pharmacie physique)	4 (+2)	P	6	Prof. E. Allémann (ISPSO)	Écrit, 4 heures
Total ECTS 1^{ère} année			60		

Informations complémentaires

Examens et Règlement

- L'inscription à l'enseignement dans IS-Academia est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à l'examen correspondant
- Pour toute précision réglementaire, veuillez consulter le Règlement d'études et d'examens de la 1^{ère} année du Bachelor en sciences pharmaceutiques ainsi que les directives existantes sur le site de la Faculté (www.unine.ch/sciences).
- Les modalités d'évaluation des contrôles continus (notés ou non notés) sont spécifiées dans les descriptifs de cours.

Abbréviations et notes

TP	= travaux pratiques
EXE	= exercices
EXC	= excursions
CC	= contrôle continu
cb	= cours bloc
dj	= demi-jours
N.N.	= enseignant-e-s à désigner
A	= semestre d'automne
P	= semestre de printemps

Remarques et dispositions transitoires

La première tentative des examens des matières constituant le module «Sciences pharmaceutiques» ne peut se faire qu'à la session d'examens suivant immédiatement le semestre de suivi du cours. Les rattrapages éventuels de ces matières se font obligatoirement à la session d'août-septembre. Les modalités d'évaluation sont définies par l'ISPSO.

Modalités d'évaluation des enseignements en FS en cas de session d'examens en ligne

En cas de session d'examens en ligne prévue par le Rectorat, la modalité d'évaluation stipulée par ce plan d'études pour chaque évaluation sera maintenue.

L'éventuelle modalité en ligne sera donc prévue comme suit pour les évaluations de la FS:

- Si la modalité standard est un examen écrit en session (1h, 2h ou 3h), la modalité en ligne sera représentée par un examen écrit en ligne de la même durée. Lorsque deux enseignements sont évalués de manière groupée, ils seront évalués de manière séparée en ligne. La durée de chaque évaluation sera calculée en fonction des crédits ECTS octroyés par chaque enseignement. Lorsqu'un examen groupé est scindé pour la réalisation en ligne, un seul résultat sera notifié conformément à l'évaluation stipulée par le plan d'études.
- Si la modalité standard est un examen oral (15, 20 ou 30 minutes), la modalité en ligne sera représentée par un examen oral en ligne de la même durée.
- Si la modalité d'évaluation standard est un contrôle continu (noté ou non noté), la même modalité sera réalisée en cas d'une évaluation en ligne. Si nécessaire, la modalité sera adaptée à la situation en fonction des particularités décrites par les responsables dans le descriptif du cours en début du semestre concerné par l'enseignement.
- Les évaluations dépendant d'autres facultés/universités restent soumises aux conditions et aux modalités prévues par ces instances et ne dépendent donc pas des modalités susmentionnées en FS.